



PAPL FORMATION

Informer – Former – Évoluer

CURSUS PÉRINATALITÉ & PÉRINÉOLOGIE

SPÉCIFICITÉ « RÉÉDUCATION EN PELVI-PÉRINÉOLOGIE »

PAPL FORMATION – 04 37 43 84 55 - 84 RUE CHEVREUL 69007 LYON

Enregistré sous le n° de formateur : 82.69.137.39.69

« Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat »

Site Internet : paplformation-kine.fr – Contact mail : formation@paplformation-kine.fr

AUDITÉ PAR



**SIGNATAIRE DE LA CHARTE DÉONTOLOGIQUE DE L'ORDRE DES MK – PROGRAMMES VALIDÉS FIF PL - AGRÉÉ
DPC - CERTIFIÉ QUALIOPi - MEMBRE DU SOFAC**

MAJ : 24/03/2026

SOMMAIRE

1. CURSUS DE PELVI-PERINEOLOGIE.....	1
A. INTRODUCTION.....	1
B. LISTE DES ENSEIGNANTS.....	1
C. PUBLIC ET PRÉREQUIS.....	1
 2. OBJECTIFS DE LA FORMATION	 1
A. PROGRAMME	2
B. FORMATION THEORIQUE ET PRATIQUE	2
C. SCOLARITE.....	2
D. CADRE LEGAL.....	3
E. SOUTIEN LOGISTIQUE ET OBLIGATION DU STAGIAIRE	3
F. VALIDATION DU CURSUS.....	3
G. EQUIVALENCE.....	3
H. INSCRIPTION.....	3

1. CURSUS DE PELVI-PERINEOLOGIE

A. INTRODUCTION

Ce parcours de formation aboutit à l'obtention d'un diplôme d'établissement et dispose d'un agrément de l'Ordre des MK permettant de se prévaloir d'une spécificité d'exercice « *rééducation en pelvi-périnéologie* » et de fait :

- Une meilleure reconnaissance ;
- Une installation plus facile ;
- De plus grandes compétences.

Notre démarche s'inscrit dans une suite logique de la formation initiale. Nous développons une complémentarité entre la formation de base en kinésithérapie et une formation post DE.

Chaque stage comprend un module de E-learning sur notre plateforme DOKEOS ou sur le site Moodle de l'Université Lyon 1 permettant l'accès aux supports de cours, bibliographies, vidéos, QCM que vous pouvez consulter ou faire de chez vous. Des QCM pré et post stages seront utilisés pour évaluer votre compréhension, l'ancrage des connaissances et revoir les points importants.

B. LISTE DES ENSEIGNANTS

Nos enseignants sont agréés par le Conseil Scientifique après fourniture d'un dossier complet.

Madame ARGANARAZ Silvina, masseur-kinésithérapeute DE, DU en périnéologie.

Madame GERIN Céline, masseur-kinésithérapeute DE, enseignante à l'IFMK Saint Etienne, spécificité en périnéologie.

Madame HÉRISSÉ Line, masseur-kinésithérapeute DE, DU Prise en charge diagnostique et thérapeutique des pathologies fonctionnelles périnéales

Monsieur JACQUEMIN Vincent, masseur-kinésithérapeute DE, ostéopathe, chargé de cours à l'IFMK de Saint-Etienne.

Monsieur VALANCOGNE Guy, masseur kinésithérapeute DE, AEU sexologie médicale, responsable institut de formation en rééducation périnéale ITOP, enseignant DU de périnéologie et DU de rééducation périnéale (Lyon, Paris, Milan, ...), Ex-enseignant IFMK Lyon.

C. PUBLIC ET PRÉREQUIS

Ce parcours de formation est ouvert aux masseurs-kinésithérapeutes DE ou équivalent.

2. OBJECTIFS DE LA FORMATION

Cette formation a pour objectif de permettre aux masseurs-kinésithérapeutes d'approfondir les connaissances théoriques et pratiques essentielles à la prise en charge rééducative des dysfonctions et troubles périnéaux. Les techniques et protocoles de rééducation enseignés s'appuient sur les dernières données de la littérature scientifique.

Cette formation permet d'acquérir :

- L'ensemble des bases anatomiques, physiologiques et neurologiques de l'appareil périnéo-sphinctérien ;
- Le diagnostic des dysfonctions pelvi-périnéales : incontinences urinaires, troubles de la statique pelvienne, incontinence anale, constipation terminale ;
- Les moyens de prises en charges rééducatives par l'apprentissage d'un bilan avec interrogatoire et examen clinique précis aboutissant à un bilan diagnostique kinésithérapique périnéo-sphinctérien ;
- Les conseils et attitudes préventives dans la pratique quotidienne ;
- Les principes physiologiques pour une prise en charge globale intégrant la sphère pelvi-périnéale dans le complexe thoraco-lombo-abdomino-pelvien ;
- Les règles d'hygiène et de comportement adaptés à la spécificité des pathologies et de la zone traitée.

A. PROGRAMME

CURSUS PERINATALITE & PERINEOLOGIE – 11 JOURS	
STAGE 1 (2 jours)	Prise en charge des douleurs aiguës : autour de la périnatalité
STAGE 2 (2 jours)	Renforcement des abdominaux dans les pathologies abdominales et pelvi-périnéales (adultes)
STAGE 3 (3 jours)	Rééducation périnéale chez la femme (prolapsus, périnatalité) vers l'autonomie
STAGE 4 (2 jours)	Rééducation ano-rectale
STAGE 5 (2 jours)	Rééducation des douleurs périnéales aiguës des pathologies neuro-ostéo-musculaires Ce stage comporte un temps d'EPP par test de concordance de script

Pour recevoir le programme détaillé de chaque stage, contactez Manon au 0437438455.

B. FORMATION THEORIQUE ET PRATIQUE

Ces stages présentiels, réalisés dans nos locaux du 7^{ème} arrondissement de Lyon, sont essentiellement pratiques.

Des pratiques internes de touchers pelviens sont proposés dans certains stages, entre stagiaires, dans le respect de l'intimité de chacun et de l'avis du CNO 2024-01. Ces pratiques ne sont pas obligatoires. Elles sont précédées d'un consentement éclairé.

C. SCOLARITE

Ce parcours de formation dispose d'un agrément de l'Ordre permettant l'obtention d'une spécificité d'exercice « Rééducation en pelvi-périnéologie ». Un diplôme d'établissement est délivré par la présence aux cinq stages et la validation de l'examen (voir rubrique « validation du cursus »).

Nos programmes de formation sont validés par l'ANDPC et/ou le FIF PL.

En cas d'absence du stagiaire, le stage peut être validé dans un autre lieu ou ultérieurement, mais l'ensemble de la formation doit être validé en trois ans maximum.

D. CADRE LEGAL

En fin de parcours, il n'est plus nécessaire de faire une déclaration auprès de votre CDO afin de valider l'obtention de votre spécificité d'exercice, la délivrance de celle-ci est déclarative. Des contrôles à posteriori peuvent être fait par l'Ordre. Nous vous recommandons toutefois de les contacter afin de figurer dans le registre de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes avec spécificités d'exercice.

E. SOUTIEN LOGISTIQUE ET OBLIGATION DU STAGIAIRE

Les formations sont réalisées dans notre centre de formation à Lyon avec des salles de pratique, et sur demande dans d'autres villes.

Tous nos lieux de stages sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

Obligations du stagiaire :

- Le stagiaire s'engage à suivre le cursus et signe un contrat annuel lors de chaque année universitaire ;
- Le stagiaire doit respecter le règlement intérieur ;
- Toute absence non justifiée à un des stages rend impossible le passage de l'examen ;
- Le stagiaire valide chaque module ce qui permet d'obtenir une attestation de stage ;
- L'examen final permet l'obtention du diplôme d'établissement.

F. VALIDATION DU CURSUS

Dès lors que le stagiaire a validé l'ensemble des stages, un diplôme d'établissement est délivré (non inscrit au RNCP).

L'examen final se réalise par un QCM de 20 questions qui concerne les apprentissages des 4 premiers stages et un test de concordance de script (EPP) pour le dernier stage permettant l'obtention d'un diplôme d'établissement et d'une spécificité d'exercice reconnue par le Conseil National de l'Ordre des MK DE jusqu'en 2027.

G. EQUIVALENCE

Les demandes seront recevables seulement pour les titulaires d'un diplôme d'Etat (ou équivalent) de sage-femme ou de masseur-kinésithérapeute. Sont donc exclus de la formation les candidats sans diplôme paramédical reconnu par l'Etat.

Chaque demande d'équivalence sera examinée par la direction pédagogique et par le Conseil scientifique.

Le stagiaire en complément de formation doit répondre à la validation des modules et aux mêmes exigences que nos autres stagiaires, ainsi qu'au respect du règlement intérieur.

H. INSCRIPTION

Les demandes d'inscription doivent être accompagnées de votre numéro d'Ordre, nom, prénom, numéro de RPPS, adresse postale professionnelle, adresse mail et téléphone, après lecture obligatoire des conditions générales de vente et du règlement intérieur disponibles sur notre site www.paplformation-kine.fr . Sur ce dernier, le stagiaire reconnaît également qu'il a consulté le livret d'accueil, la protection des données et notre charte déontologique.